

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Aquitaine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine
7, rue Fénelon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE D'UZEIN

Rue de la Mairie
64230 Uzein
05 59 33 19 84
mairie.uzein@wanadoo.fr
https://uzein.fr



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Moulin à Uzein



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Commune d'Uzein - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

Uzein est une commune d'un millier d'habitants, située à 10 km au nord-ouest de Pau, chef lieu du département des Pyrénées-Atlantiques.

Comme de nombreuses communes du Béarn, elle dispose d'un petit patrimoine rural : retable de l'église Saint Germain, puits maçonnés, murs de clôture et fermes traditionnelles (fin XIX - début XX) avec bâti agricole en murs édifiés de lits de galets.

Sur un sentier pédestre référencié dans un Plan Local de Randonnées (PLR), le moulin d'Uzein voit passer également devant sa porte toutes celles et ceux qui découvrent le sentier pédestre des puits : circuit pédagogique sur l'usage de l'eau aux siècles passés au niveau local et ses problématiques mondiales actuelles.

Inscrit au plan cadastral dit "Napoléon", cette bâtisse dont il ne reste plus que les murs, a semble-t-il été agrandie en 1890.

A l'initiative d'un groupe de bénévoles, le conseil municipal d'Uzein souhaite redonner un toit et des huisseries à cette bâtisse. A l'issue de cette opération, l'objectif est de réinstaller les meules et la roue à aube qui sont restées sur les lieux. Après la restauration, les bénévoles et le conseil municipal souhaitent faire de ce lieu un site pédagogique sur l'usage de ce moulin, y organiser des manifestations à l'attention des enfants et mettre le moulin en fonctionnement à l'occasion de la fête des moulins.

Montant des travaux	20 860 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Été 2019



Crédit photos © Fondation du patrimoine - Commune d'Uzein

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du **Moulin à Uzein**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60066
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
Moulin à Uzein**

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre